



Vous travaillez dans l'industrie du béton*? Votre salaire va augmenter !

Pourquoi est-ce que mon salaire augmentera ?

Votre salaire augmente en raison des améliorations que nous avons obtenu pour vous dans les négociations sectorielles pour 2017-2018.

Quand est-ce que je reçois mon augmentation?

Votre salaire augmente le 1^{er} juillet.

A combien s'élève cette augmentation ?

L'augmentation que nous avons obtenu s'élève à 1,1%

Vous pouvez trouver les nouveaux salaires minimums et les primes ci-dessous.

*Vous travaillez dans le secteur de l'industrie du béton si la commission paritaire (CP) 106.02 se trouve sur votre fiche de paie.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/saffilier/>

CGSLB
La Voix
du
Bon Sens



S'affilier?



Salaires barémiques

<i>38 heures/semaine</i>		
	<i>100%</i>	<i>Plan de formation: 90% 6 premières mois</i>
Manœuvres	14,9739	13,4765
Spécialisés 2 ^{ème} catégorie	15,0800	13,5720
Spécialisés 1 ^{ère} catégorie	15,2699	13,7429
Hommes de métier 2 ^{ème} catégorie	15,6148	
Hommes de métier 1 ^{ère} catégorie	16,1072	
Nettoyeur(euse)	13,3394	
Etudiants	10,4817	

Indemnités

<i>Travail en équipes</i>	
Equipe du matin	0,7926
Equipe de l'après-midi	0,7926
Equipe de nuit	2,3775
Travail à la pièce, à la prime ou au rendement	
	Au moins + 12,5 %
Indemnité de logement et de nourriture	
	34,1569 par jour

